

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 47 / 2020

De la commune de : SAINT FERREOL TRENTE PAS

Séance du 12 novembre 2020

Nbre conseillers :11

Présents :

Absents :

Date convocation

05/11 /2020

Affiché le :

L'an deux mille vingt

Et le 12 novembre 2020 à 20H30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne BARBANSON, Maire.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de :

Secrétaire de séance : Rémy LAUNAY

Objet : Taxe d'aménagement

Madame le Maire expose au conseil la lettre de Madame la Directrice départementale des territoires demandant à la commune sur le taux de sa taxe d'aménagement qui s'élève à 2% depuis la délibération du Conseil Municipal en date du 27 octobre 2011. Depuis, celle-ci n'a pas été augmenté. Après avoir expliqué en détail ce que représentait la Taxe d'aménagement pour la commune, Le Maire propose à ses conseillers de procéder au vote.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés ;

- **APPROUVE** le maintien de Taxe d'aménagement à 2 %
- **AUTORISE** le Maire à signer et tous document s'y rapportant.

Fait à Saint Ferréol Trente pas le 12 novembre 2020

Le Maire
Fabienne BARBANSON

